

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 10^e jour du mois de novembre 2014, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et madame Marie-Andrée Henry, assistante-greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2014-11-214 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014
5. Dépôt de document ou de correspondance
 - Certificats d'approbation référendaire – Règlement 2014-388
 - Certificats d'approbation référendaire – Règlement 2014-390
 - Certificats d'approbation référendaire – Règlement 2014-395
 - Certificats d'approbation référendaire – Règlement 2014-397
 - Certificats d'approbation référendaire – Règlement 2014-398
6. Adoption finale – Règlement 2014-388
7. Adoption finale – Règlement 2014-390
8. Adoption finale – Règlement 2014-395
9. Adoption finale – Règlement 2014-397
10. Adoption finale – Règlement 2014-398
11. Avis de motion – Règlement 2014-400 ayant pour objet d'établir le budget 2015
12. Avis de motion – Règlement d'emprunt 2014-401 portant sur l'acquisition d'un tracteur bidirectionnel
13. Avis de motion – Règlement d'emprunt 2014-402 concernant la TVQ
14. Paiement des travaux d'aménagement paysager de la Maison des Citoyens
15. Résolution portant sur les priorités de la Politique de ruralité
16. Adoption du calendrier des séances du conseil 2015
17. Adoption du Règlement 2014-399 concernant la rémunération des élus
18. Rapport des conseillers
19. Adoption des comptes à payer
20. Suivi du budget
21. Affaires nouvelles
 - 21.1. Contribution à Transport Bonaventure Avignon
 - 21.2. Motion de félicitations
22. Période de questions des citoyens au président du Conseil
23. Levée de la séance

Il est proposé par madame Gina Samson que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2014-11-215 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2014

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi du procès-verbal du 14 octobre 2014. La lecture du procès-verbal est exemptée puisque les conseillers ont reçu copie il y a au moins 24 heures. Il est proposé par monsieur Christian Grenier que ce procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2014-11-216 5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier dépose les certificats d'approbation référendaire concernant les règlements 2014-388, 2014-390, 2014-395, 2014-397 et 2014-398 et en fait la lecture.

2014-11-217 6- ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT 2014-388

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2014-388 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-11-218 7- ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT 2014-390

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2014-390 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-11-219 8- ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT 2014-395

Il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2014-395 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-11-220 9- ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT 2014-397

Il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2014-397 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-11-221 10- ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT 2014-398

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2014-398 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-11-222 11- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-400 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2015

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Delarosbil que le règlement 2014-400 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2015 et fixer le taux de la taxe foncière générale et spéciale ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, de collectes de matières résiduelles et recyclables ainsi que les matériaux secs sera présenté le mercredi 17 décembre 2014, à l'occasion d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Paspébiac.

2014-11-223 12- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-401 PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR BIDIRECTIONNEL

Avis de motion est donné par monsieur Alain Delarosbil que le projet de règlement d'emprunt 2014-401 ayant pour objet l'acquisition d'un tracteur bidirectionnel servant de souffleur et de débroussailleuse sera présenté et déposé à une séance ultérieure du conseil municipal.

2014-11-224 13- AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-402 CONCERNANT LA TVQ

Avis de motion est donné par monsieur Christian Grenier que le règlement d'emprunt 2014-402 ayant pour objet un emprunt visant à combler les restrictions imposées par le gouvernement québécois provoquant une baisse imposante de revenus en 2014 sera présenté et déposé à une séance ultérieure du conseil municipal.

2014- 11-225 14- PAIEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA MAISON DES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Leonard Loisel & fils a répondu à l'appel d'offre pour la réalisation de l'aménagement paysager de la Maison des Citoyens en septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Léonard Loisel & fils a paraphé une entente contractuelle le 4 octobre 2013 représentant cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-deux dollars et vingt-cinq cents (195 322,25 \$), avant les taxes applicables pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont toujours pas terminés, et ce, plus d'un an après la signature des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a reçu la liste des travaux et déficiences qui lui restait à compléter pour le 15 octobre 2014 et en date du 10 novembre 2014, les travaux demeurent inachevés;

CONSIDÉRANT QUE le maître d'œuvre du projet d'Option aménagement a estimé le coût des travaux à compléter à treize mille sept cent dollars (13 700,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE le retard des travaux a engendré des coûts supplémentaires de vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et vingt cents (29 283,20 \$);

CONSIDÉRANT QUE le maître d'œuvre du projet recommande le paiement représentant un montant de cent soixante et un mille cinq cent soixante-treize dollars et soixante-quatorze cents (161 573,74 \$), avant les taxes applicables et un montant final avec les taxes applicables de cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-neuf dollars et quarante et un cents (185 769,41 \$);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil et appuyé par madame Gina Samson d'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à effectuer le paiement au montant de cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-neuf dollars et quarante et un cents (185 769,41 \$), tel que recommandé par le maître d'œuvre et architecte au dossier de la firme Option aménagement et conforme au contrat paraphé le 4 octobre 2013, conditionnellement à ce que l'ensemble des quittances soient déposées à la Ville.

2014-11-226 15- RÉSOLUTION PORTANT SUR LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE RURALITÉ

CONSIDÉRANT l'importance de déposer à la MRC de Bonaventure, les priorités de la ville de Paspébiac en matière de développement de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure recommande de transmettre ces priorités avant le 16 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE trois rencontres ont été tenues afin d'identifier et de fixer lesdites priorités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité, de transmettre le document de la Politique de la ruralité de la ville de Paspébiac qui fixe, entre autres, cinq priorités de développement comme étant :

1. Favoriser les bonnes habitudes de vies pour la santé;
2. Développer le secteur récréotouristique et les infrastructures liées;
3. Favoriser l'immigration et sa rétention en stimulant la participation citoyenne, communautaire et politique;
4. Faciliter l'accès aux loisirs et aux activités culturelles;
5. Soutenir l'innovation et le développement économique;

2014-11-227 16- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette même loi, le conseil doit tenir une assemblée publique tous les mois de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont choisi de tenir les séances ordinaires du conseil municipal le deuxième lundi de chaque mois;

CONSIDÉRANT ces paramètres, les séances ordinaires se tiendront donc en 2015 aux dates suivantes : le lundi 12 janvier, le lundi 9 février, le lundi 9 mars, le lundi 13 avril, le lundi 11 mai, le lundi 8 juin, le lundi 13 juillet, le lundi 10 août, le lundi 14 septembre, le mardi 13 octobre en raison de la fête légale le lundi précédant, le lundi 9 novembre et le lundi 14 décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier tel que présenté;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015 se tiendront aux dates mentionnées ci-dessus et débiteront à 19 heures à la salle municipale de la Maison des Citoyens, située au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier conformément à la loi qui régit la Ville.

2014-11-228 17- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-399 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. chap. T-11.001)* détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération des membres du Conseil;

ATTENDU QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil est fixée par le Règlement 2011-362 adopté par les membres du conseil le 7 novembre 2011, conformément aux dispositions alors applicables de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

ATTENDU QUE le Règlement 2011-362 modifiait le règlement 2001-376, que les dispositions d'indexation ont été abolies en 2005, donc les membres du Conseil ont bénéficié d'un seul ajustement de rémunération au cours des douze dernières années;

ATTENDU QUE de l'avis du Conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014 et qu'un premier projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 14 octobre 2014;

ATTENDU QUE le présent règlement s'applique dans le respect du budget municipal tel que le stipule l'article 29 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

ATTENDU QU'une présentation du projet de règlement sera donnée lors d'une séance ordinaire du conseil municipal avant son adoption;

ATTENDU QUE l'avis public requis par l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* résumant le contenu des présentes et indiquant la rémunération annuelle ainsi que le lieu, la date et l'heure de la séance où doit être adopté le règlement a été publié dans le journal *Le Barachois*, au moins 21 jours avant son adoption ainsi que dans le journal *l'Écho de la Baie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le projet de règlement 2014-399 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Remplacement

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit le Règlement 2011-362.

ARTICLE 3 – Terminologie

Rémunération de base : signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la Ville.

Allocation de dépenses : correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

Remboursement de dépenses : signifie le remboursement d'un montant d'argent offert à la suite des dépenses réelles occasionnées pour le compte de la Ville par l'un des membres du Conseil.

Rémunération additionnelle : signifie un traitement salarial supplémentaire offert au maire suppléant lorsque celui-ci occupe la charge de maire.

ARTICLE 4 – Rémunération de base du maire

À partir du 1^{er} janvier 2014, la rémunération de base du maire est fixée à 30 000,00 \$ par année.

ARTICLE 5 – Rémunération de base des conseillers

À partir du 1^{er} janvier 2014, la rémunération de base des conseillers est fixée à 6 499,83 \$ par année.

ARTICLE 6 – Allocation de dépenses

En plus de la rémunération de base mentionnée aux articles 4 et 5 des présentes, chaque conseiller a droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de leur rémunération de base de l'article 5, soit de 3 249,15 \$, et pour le maire, l'allocation de dépenses est de 15 000,00 \$.

Le maire suppléant recevra, en plus, une allocation de dépenses de 125,00 \$ par mois soit 1 500,00 \$ annuellement. Ledit montant est ajouté à l'allocation de dépenses de 3 249,15 \$

ARTICLE 7 - Modalité du versement de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses

La compensation décrétée selon les articles 4, 5 et 6 des présentes est versée à chacun des membres du Conseil municipal sur une base mensuelle.

ARTICLE 8 - Compensation pour perte de salaire

En plus de toute rémunération fixée dans le présent règlement, une compensation pour perte de salaire ou de revenu d'emploi d'un montant égal à 80 % du salaire brut ou revenu d'emploi est accordée à tout membre du Conseil requis d'occuper une fonction, en cas exceptionnel, de mesures d'état d'urgence municipale ou de représentation.

ARTICLE 9 – Modalités de versement de la compensation pour perte de salaire

Le Conseil pourra par l'adoption d'une résolution, compenser un élu pour une perte de revenus due à sa fonction d'élu dans le respect de l'article 30.0.4 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Le paiement de chaque compensation doit faire l'objet d'une décision du conseil.

ARTICLE 10 – Cas exceptionnels d'état d'urgence

Constituent des cas exceptionnels, l'état d'urgence décrété par le gouvernement en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (chap. P-38.1)*, de même que l'établissement par le gouvernement d'un programme d'assistance financière prévu à l'article 38 de cette loi.

ARTICLE 11 – Indexation

La rémunération et l'allocation de dépenses, décrétées par le présent règlement sont indexées pour chaque exercice financier au taux de l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada pour une période correspondante aux douze mois précédant le début du nouvel exercice financier.

ARTICLE 12 – Rémunération additionnelle – maire suppléant

Le maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération est versée sur une base mensuelle pour assurer le remplacement du maire lors de ses absences.

ARTICLE 13 – Quantum de la rémunération additionnelle pour le maire suppléant

Dans l'hypothèse d'une absence prolongée du maire de plus de trente jours, la rémunération additionnelle du maire suppléant prévue à l'article 12 est égale à la rémunération du maire pendant cette période moins la rémunération de base du conseiller, le tout comptabilisé sur une base journalière. Cette rémunération additionnelle du maire suppléant s'ajoute à la rémunération de base du conseiller qui occupe la fonction de maire suppléant.

ARTICLE 14 – Remboursement des dépenses

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement de dépenses pour tout acte entraînant une ou des dépenses pour le compte de la Ville, et ce, pourvu qu'une présentation d'un état appuyé de toute pièce justificative déposée et représente l'acte posé dans le cadre de ses fonctions d'élu.

ARTICLE 15 – Remboursement des dépenses – exception pour le maire

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation préalable du présent règlement lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le membre du conseil que le maire désigne, en cas d'urgence pour le remplacement de représentant de la Ville.

ARTICLE 16 – Rétroactivité

Pour l'exercice financier 2014, la rémunération de base et l'allocation des dépenses sont rétroactives au 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 17 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

18- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport du conseiller Rémi Whittom

Monsieur Whittom indique qu'il s'est déjà écoulé une grosse année depuis le début de son mandat et espère que les trois autres prochaines années vont se ressembler. Il a adoré travailler avec ses consœurs et confrères malgré les accords et les désaccords. Monsieur Whittom a assisté à toutes les tables de travail, soit près de 100, sauf une puisqu'il était malade, et ce, en plus de toutes les rencontres du comité du Festival du Crabe.

Centre d'entraînement et de conditionnement physique

Les travaux sont en cours présentement, la salle d'entraînement devrait ouvrir dès le mois de décembre.

Festival du Crabe

Le comité est en train de développer l'édition 2015 du festival.

Sécurité incendie

Monsieur Whittom remercie les pompiers de Paspébiac de s'être promenés dans les rues avec le camion la soirée d'Halloween, ce fut très apprécié afin d'assurer la sécurité piétonnière.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Sécurité incendie

Depuis la dernière séance du conseil, les services incendie sont intervenus 5 fois, soit :

- Le 15 octobre 2014 : Sortie pour une alarme de feu;
- Le 24 octobre 2014 : Un poteau d'Hydro-Québec en feu;
- Le 1^{er} novembre 2014 : Assistance des services policiers pour un suicide;
- Le 7 novembre 2014 : Entraide à St-Elzéar pour un accident dans les chemins forestiers;
- Le 8 novembre 2014 : Accident entre deux véhicules.

Pour ce qui est de l'intervention ayant eu lieu le 1^{er} novembre dernier, les services incendies de Paspébiac n'avaient pas l'équipement nécessaire, soit un zodiac. Les services incendies de New Richmond et de Chandler n'ont pas pu intervenir puisque la ville de Paspébiac n'est pas dans leur territoire de juridiction.

Le 8 octobre dernier, une réunion avec le conseil de la ville et les maires des municipalités avoisinantes a eu lieu concernant les ententes de services publics. Monsieur Stéphane Lepage, directeur des services incendie a été présenté. La Ville est en train de vérifier si une actualisation des services serait nécessaire ainsi que l'acquisition d'un nouveau camion de pompier. Des discussions ont eu lieu quant aux besoins en terme de budget et d'équipements pour la prochaine année, le dossier de recrutement de nouveaux pompiers volontaires, les formations à prévoir et le renouvellement de l'entente de travail avec nos pompiers volontaires.

Quelques statistiques de l'année 2013 tirées du rapport annuel déposé par la MRC dans le cadre de son obligation en regard à son schéma de couverture de risques en incendie :

- Investissement de la ville dans son service incendie = 2,5 % du budget municipal (107 773 \$);
- Nombre de pompiers volontaires = 18
- Moyenne d'âge des pompiers volontaires = 50 ans
- Ancienneté moyenne des pompiers volontaires = 20 ans
- Moyenne (\$) en perte matérielle des bâtiments incendiés = 18 562 \$
- Taux de force de frappe dans un délai de 15 minutes = 80 %
- Délai de réponse moyen pour les appels d'urgence = 14 minutes
- Nombre de bâtiments à risque faible / moyen inspectés = 192
- Nombre de sorties : 50
- Types d'interventions : Alarme, assistance aux citoyens, risque électrique, désincarcération, aide mutuelle, incendie extérieur, incendie de structure, incendie de véhicule et traineau d'évacuation;
- Équipements roulants : Camion-autopompe 1985, Citerne 2011, Unité désincarcération 1988, Unité d'urgence 1990.

Office municipal d'habitation

Il y a eu une rencontre du C.A. de l'OMH le mercredi 15 octobre dernier. Monsieur Grenier n'a pu être présent étant déjà retenu sur un autre dossier de la Ville cette même soirée, d'ailleurs, monsieur Hébert Huard y était présent.

Festival du crabe

Le 15 octobre dernier a eu lieu une rencontre du conseil d'administration où les premiers pronostics de résultats financiers de l'édition 2014 ont été faits et les premiers travaux pour le montage d'un budget prévisionnel de l'édition 2015 ont été discutés et débutés. Vous comprendrez que les résultats financiers de la dernière édition du festival vous seront soumis en février prochain à la lecture des états financiers de la Ville par la firme comptable.

Centre d'entraînement et de conditionnement physique

Les travaux sont présentement à finaliser les installations sanitaires, le vestiaire et l'espace prévu pour l'administration. Les membres du conseil d'administration de ce nouveau centre de conditionnement va bientôt procéder à l'annonce de la date d'ouverture ainsi que des détails entourant entre autres les équipements en disponibilité, les heures d'ouverture, les frais d'adhésion, etc.

Table de travail et préparatoire

Une rencontre a eu lieu sur la présentation de rapports des différentes activités qui se sont déroulées en 2014 sur le territoire. Ces rapports sommaires présentent et qualifient l'implication de la Ville et serviront d'outils pour guider le conseil dans ses prises de décision pour les prochaines activités.

Aussi, monsieur Grenier a assisté à la rencontre du 30 octobre dernier où monsieur Simon Carrothers était invité à venir discuter de notre service d'urbanisme et de permis. De plus, une table de travail a eu lieu le mardi 4 novembre dernier sur le dossier de la nouvelle installation de l'usine Uni-pêche M.D.M. et par conséquent, le dossier d'assainissement des eaux de la rue du Banc, soit la 3^e rue Sud) a été discuté. Monsieur Grenier a également participé à la rencontre préparatoire en vue de la présente séance qui s'est tenue le mercredi 5 novembre dernier.

Rapport du conseiller Alain Delarosbil

Uni-pêche M.D.M.

Une rencontre avec un des gestionnaires a eu lieu avec le conseil. Le dossier est de nature privée, par contre, le conseil municipal met tout en œuvre pour soutenir les actionnaires dans le projet de construction de la nouvelle usine.

Politique de la ruralité

Monsieur Delarosbil a assisté également à une rencontre avec monsieur Christian Grenier pour la Politique de la ruralité de la MRC afin de parler des priorités de développement que la ville de Paspébiac souhaite mettre en œuvre au cours des prochaines années afin de profiter d'un programme spécifique.

Projet de dentisterie

Quelques développements ont eu lieu, il y a toujours un propriétaire intéressé à ouvrir une dentisterie dans la ville. Cette personne était censée venir cet été pour visiter les lieux de l'implantation, par contre, celle-ci n'a pas pu se déplacer. Malgré tout, son soutien est toujours évident dans ce projet. Contacter l'ordre des dentistes afin de voir la disponibilité des dentistes et contacter les représentants de fournisseurs de dentisteries puisque ceux-ci sont en contact direct avec les cabinets.

Après la première année à titre de conseiller, nous ne sommes pas toujours d'accord avec les propositions, mais les discussions se font toujours dans le respect mutuel avec tous les membres du conseil afin de faire avancer les choses. Le nombre de rencontres est incroyable et le travail est diversifié, après une première année de travail, monsieur Delarosbil est satisfait.

Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil

Voirie

Dans le dossier de la réfection de la canalisation de la 3^e Avenue Ouest, la firme Roy Blais a exécuté les travaux la semaine du 3 novembre dernier.

Dans le secteur des 8^e et 9^e Rue au sud, on remarque les écoulements sur les trottoirs, ce sera donc une priorité des services techniques pour la prochaine année. Peut-être même que la canalisation sera refaite dans ce secteur.

Table de travail et préparatoire

Monsieur Delarosbil a assisté à toutes les tables de travail et à la séance préparatoire ayant eu lieu pour la présente séance ainsi que pour les travaux de la 3^e Avenue Ouest.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Office municipal d'habitation

Monsieur Huard était présent à la rencontre du 15 octobre dernier et le rapport des états financiers a été présenté. Après le dépôt de soumissions, L'OMH a fait l'acquisition d'un petit souffleur au montant de 1 646,14 \$ chez Maltais Performance. Des discussions ont eu lieu concernant le contrat de déneigement, des soumissions au montant de 22 795 \$ et de 17 000 \$ ont été déposées et le contrat a été donné pour une durée de 3 ans à monsieur Adéodat Denis.

Des travaux ont eu lieu et auront lieu au 61, chemin Loisel ainsi qu'aux 65 et 67, 1^{ere} Avenue Est concernant des comptoirs de salles de bain. Des rénovations d'escaliers ont été faites au 128, 4^e Rue, et des ponceaux de travers de fondations des entrées à la même adresse.

Le 35^e anniversaire de l'OMH sera souligné par la même occasion que la fête de Noël des locataires au mois de décembre.

Rapport de la conseillère Gina Samson

Maison des Jeunes

Un premier déboursement a été reçu au montant de 17 850 \$, d'ici le mois de décembre, il devrait y avoir un appel d'offres pour les entrepreneurs pour l'aménagement du local. Le 3 novembre dernier, une rencontre a eu lieu avec une partie du C.A. de la Maison des Jeunes pour faire le point sur la situation.

Convention collective

Les négociations reprendront le 25 novembre prochain à laquelle madame Samson assistera.

Centre culturel

Les 15 et 16 novembre 2014 aura lieu Noël en Art au Centre culturel de Paspébiac entre 10 h et 17 h. Madame Samson a assisté au Gala Reconnaissance de la Chambre des commerces le 8 novembre dernier.

Site historique du Banc-de-pêche

La prochaine rencontre aura lieu le 22 novembre prochain pour la journée pour faire le point sur la saison 2014 et enclencher la prochaine saison. En décembre prochain, le poste de directeur/directrice du Site historique sera affiché puisque madame Chantal Gélinot aura terminé son contrat.

Bilan

Madame Samson aura du s'absenter de son lieu de travail pendant 6 jours, soit des jours de ses vacances, durant la dernière année afin de travailler à la Ville, soit pour la convention collective, au Comité de relations de travail, au projet communautaire jeunesse, ou encore pour Place aux jeunes.

2014-11-229 19- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'octobre 2014 au montant de **trois cent cinquante-six mille six cent sept dollars et seize cents (356 607,16 \$)** soient approuvés pour paiement.

2014-11-230 20- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 31 octobre 2014 soit adopté.

21- AFFAIRES NOUVELLES

2014-11-232 21.1 CONTRIBUTION À TRANSPORT BONAVENTURE AVIGNON

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac est membre de la MRC de Bonaventure et bénéficie sur demande du transport pour personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport demande une résolution de soutien avec la contribution faite au mois de janvier 2014;

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par Gina Samson et résolu à l'unanimité que la Ville verse un montant de trois mille cinq cent onze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (3 511,98 \$) à titre de contribution pour l'année 2014, à Transport Bonaventure Avignon (volet adapté) et que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du Ministère des Transports du Québec dans ce dossier.

2014-11-233 21.2 MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que les membres du conseil félicitent madame Linda Parisé pour les 40 ans de services réalisés au sein de la ville de Paspébiac.

**22- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des contribuables de 20 h 35 à 20 h 50.

2014-11-234 23- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 20 h 53.